

Commune de  
**BRETTEVILLE SUR ODON**  
Arrondissement de Caen  
Canton de Caen 1  
Département du Calvados

-

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 JANVIER 2008**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,  
Mmes ASSELINE, BOTHUA, FERRY, HAMEL/BRUN, LAMORT,  
LAVENAC, LEROY/THOMAS, THIBERGE, VACCARO, VAUCLAIR.  
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, CARTERON, DAUNOU, LAPIERRE,  
LE BLASTIER, LECONTE, LEMARIÉ, OZENNE, MARGUERIE, RICHEL.

Absents : Mme DURAND (*pouvoir à Mme LAVENAC*)  
Mme LE BORGNE  
M. LEROUX (*pouvoir à M. BRIARD*)  
M. SACRÉ (*pouvoir à M. LE BLASTIER*)

Mme VACCARO a été élue Secrétaire

La séance est ouverte à 20 h 45 par Pierre ESTRADE, Maire, qui, après avoir présenté ses vœux au Conseil Municipal pour l'année 2008 et, au travers de ses membres, à la population brettevillaise, donne connaissance des absences et des pouvoirs et aborde ensuite l'ordre du jour.

**I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17/12/2007**

Ce document, n'appelant aucune observation, est adopté par **20 voix pour et 6 abstentions** (*celles des Élus de l'opposition*).

**II – AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DE REMBOURSEMENTS DE FRAIS  
SUITE À PRÉEMPTION D'IMMEUBLE**

Pierre ESTRADE informe, qu'à la suite de la décision du Conseil Municipal de préempter l'immeuble du 132, route de Bretagne avec délégation à Logi Pays via l'EPFN (*établissement public foncier de Normandie*), ce dernier, propriétaire temporaire du bien, adresse régulièrement à la commune des factures de frais de portage.

Logi Pays s'étant engagé à rembourser ces frais à la commune, nous adresse régulièrement les chèques correspondants que le Trésorier Municipal n'encaissera qu'après signature d'une convention définissant cet accord.

En conséquence, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention formalisant cet accord avec Logi Pays.

### **III – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, en charge des services techniques, informe l'Assemblée Municipale que notre Ingénieur responsable des services techniques a besoin d'être secondé dans certaines de ses missions. A cette fin, depuis septembre dernier, nous avons confié ces missions à un Adjoint Technique qui venait de réussir le concours d'Agent de Maîtrise. Cet essai s'étant avéré concluant, il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Agent de Maîtrise pour officialiser cette réorganisation de nos services.

Jean LEMARIÉ estime que ce sujet, dont le Conseil Municipal prend connaissance seulement ce soir, donne une impression de précipitation à 2 mois des Élections Municipales.

Pierre ESTRADE rappelle que, bien que le délai réglementaire d'envoi des convocations aux réunions du Conseil Municipal soit de 5 jours francs avant la réunion, nous les adressons beaucoup plus tôt afin que les Conseillers puissent les étudier pendant les 2 week-ends précédant la réunion, ce qui a pour effet, comme ce soir bien que cela ne soit pas coutume, d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire qui aurait pu figurer dans les convocations si nous avions respecté le délai de 5 jours francs.

Il précise d'autre part que cette création de poste ne modifie pas le nombre des Agents au sein de notre commune et qu'elle se fait dans le cadre de la catégorie C. Cette proposition intervient après les entretiens individuels annuels qui ont eu lieu avec chaque Agent en ce début d'année. Bien sûr, nous avons le choix entre créer ou pas ce poste, mais d'un côté, nous avons un besoin à satisfaire, de l'autre un Agent titulaire du concours qui a été testé pendant 4 mois sur ce nouveau poste et qui a donné satisfaction. Il se félicite d'ailleurs que notre commune ait un fort pourcentage d'Agents bénéficiant de formation et réussissant les concours et examens et, lorsque la possibilité nous est donnée au sein des services de nommer les lauréats, il n'hésite pas à demander la création des postes correspondants au Conseil.

A la demande de Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint, il ajoute que nous ne fermerons pas le poste laissé vacant à l'occasion de cette nomination car il nous autorise un peu de souplesse lorsque nous avons besoin de recruter pour un besoin ponctuel.

Au terme de ce débat et **à l'unanimité**, un poste d'Agent de Maîtrise est créé à compter du 01/01/2008.

### **IV – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

En l'absence de Élisabeth DURAND, Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires, **le Maire, Pierre ESTRADE** fait part d'un courrier que nous a adressé RESTECO, notre fournisseur des repas scolaires, nous informant qu'en dépit de l'augmentation des

matières premières, le prix de vente des repas sera maintenu sans augmentation. Nous aurons tout de même à subir l'augmentation du pain qui ne nous est pas fourni par notre prestataire de service et que nous achetons à part. Considérant ces nouvelles données, la Municipalité a décidé de maintenir les prix de vente des repas de la restauration scolaire aux parents.

**Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint** chargé de l'Urbanisme, fait le point sur les chantiers d'urbanisme en cours :

- les travaux de réhabilitation de la Ferme du Vieux Clocher ont débuté,
- Caen Habitat présentera très prochainement le projet définitif des constructions au 52 A, route de Bretagne,
- le premier appel d'offres de Logi Pays (*construction de 35 logements au 17, rue du Général Leclerc*) s'est révélé infructueux, une seconde consultation a été lancée et l'ouverture des plis est prévue fin janvier,
- pour les révisions/modifications du PLU (*Plan Local d'Urbanisme*), la consultation est en cours.

**Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux**, évoque les chantiers en cours :

- le deuxième radiant à la halle de sport est installé et le raccordement électrique sera exécuté fin de semaine,
- les travaux de réfection des trottoirs de la zone d'activités des Forques réalisés par Caen la Mer seront terminés fin du mois,
- la fibre noire, chantier de Caen la Mer, est en cours d'installation : la traversée en souterrain de l'avenue du Fresne est réalisée, la pose se poursuivra ensuite en réseau aérien, puis à nouveau en souterrain dans la traversée de l'avenue de Woodbury pour arriver place de la Mairie,
- l'effacement des réseaux mené par le SDEC débute cette semaine rue du Colombier pour une durée de 2 semaines, celui de la rue du Général Leclerc commencera fin janvier. Dans cette dernière voie, le syndicat d'eau potable changera les canalisations anciennes et Caen la Mer remplacera le réseau d'assainissement à l'automne.

**Jean-Marie LECONTE, Maire-Adjoint chargé des Affaires Économiques**, informe que :

- un cabinet de prothésiste dentaire et ses 25 employés viennent de s'installer rue de la Vallée dans la ZAC de la Grande Plaine,
- les laboratoires LEGRAND-ATCO de la rue des Entrepreneurs dans la ZAC de la Grande Plaine, pour lesquels nous avons autorisés, le 17 décembre dernier, la signature d'une convention pour permettre le déversement des eaux usées dans le réseau collectif, ont déposé une demande de permis de construire pour extension des bâtiments sur 650 m<sup>2</sup>. A terme, il y aura création d'emplois,
- la SCI les Coquelicots a déposé une demande de permis de construire avenue de la Grande Plaine dans la ZAC du même nom pour construction de 955 m<sup>2</sup> de bureaux sur une parcelle de plus de 11 000 m<sup>2</sup>,

- le projet d'extension de la ZAC de la Grande Plaine sur 10 ha mené par Caen la Mer suit son cours : des études géologiques de sol sont entreprises et les résultats devraient être connus en juin.

#### **Pierre ESTRADE :**

- signale que la Chambre Régionale des Comptes a validé sans aucune réserve les comptes 2003 et 2004 du Trésorier Municipal dont il rappelle qu'ils correspondent à l'euro près aux comptes administratifs de la commune,
- porte à la connaissance du Conseil la situation préoccupante que connaissent plusieurs Brettevillais suite à des actes d'incivisme commis depuis 2 mois sur leurs véhicules stationnés de nuit dans plusieurs rues de la commune : à ce jour, 26 plaintes pour rayure des véhicules ont été déposées au Bureau de Police auxquelles il convient d'ajouter les personnes qui ne portent pas plainte et cet après-midi encore deux personnes se sont manifestées en Mairie à ce sujet. Il engage vivement les éventuels témoins de ces actes délictueux à en faire état près des autorités compétentes et à ne pas hésiter à donner toute information.

Marcel ALLAIN indique qu'effectivement il a entendu parler de cette situation et estime que le climat n'étant pas sain, la rumeur ne doit pas être alimentée. Par contre, si les auteurs des délits sont identifiés, ils doivent être sanctionnés. Malheureusement, il constate qu'il n'y a pas qu'à Bretteville que ces faits existent !

Jean LEMARIÉ souligne que ces faits sont avant tout l'affaire de la Police et de la Justice et que ce n'est pas aux Élus d'agir.

### **LE TOUR DE TABLE**

Les sujets suivants sont abordés :

- les discussions du 17 décembre dernier sur le traitement des demandes d'aide sociale par le CCAS et sur l'intervention de l'ADMR dans les foyers brettevillais au sujet desquelles des précisions sont apportées,
- la mise à disposition de salles communales aux candidats aux élections municipales,
- la fréquentation du local jeunes par une quinzaine d'ados et de pré-ados pendant les vacances de Noël et leurs activités,
- les bons résultats de nos sportifs : les équipes premières foot et basket en position de monter en division supérieure, la première tennis qui monte en division supérieure ainsi que la première équipe de badminton, les médailles décrochées aux Championnats Départementaux par de jeunes athlètes et Anne-Gaëlle RETOUT qui figure au palmarès des 3 ou 4 meilleures marcheuses de France et qui sera prochainement récompensée par le Conseil Général,
- le succès de la Galette des Rois organisée par la section des Anciens Combattants qui a rassemblé 190 personnes,
- la constitution de la Commission « accessibilité aux handicapés » dont la prochaine réunion est fixée au 12 février prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.